Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE
LA JUSTICE

PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

---

Séance du 22 juin 2017

Tirage au sort pour la zone n° 8303 – Vichy

Le 22 juin 2017, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 8303 – Vichy, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Romain PARSAT, rédacteur, premier secrétaire ;

- Mme Axelle BOUBOUILLON, rédacteur, second secrétaire ;

- M. Antoine CALLOT, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;

- Mme Catherine LAMBERT, représentant du Conseil supérieur du notariat ;

- M. François CONNAULT, magistrat judiciaire en poste au ministère de la justice à la Direction des Affaires Civiles et du Sceau, Sous-directeur des professions judiciaires et juridiques ;

F.C

AC R.P. AB CL

La séance a débuté le 22 juin 2017 à ..11 heures .00. .

*

* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté .....20..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- .....29..... demandes de création d'offices enregistrées.
- .....9..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
  - .....1..... demandes surnuméraires ;
  - .....5..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
  - .....4..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond ~~/ ne correspond pas~~[1] au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(*en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées*).

[1] Rayer la mention inutile.

F.C.

AC R.P. AB CL

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(*les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).*

Les personnes susmentionnées ont procédé /~~.n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

F.C.

AC R.P. AB CL

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous[2] :

N° zone	N° demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
8303	970	16/11/2016 14:20:47.999200	3
8303	5813	16/11/2016 15:04:10.211005	15
8303	9327	16/11/2016 15:30:04.394920	17
8303	9536	16/11/2016 15:31:27.950155	4
8303	13516	16/11/2016 15:53:50.711504	9
8303	15328	16/11/2016 16:18:59.303184	7
8303	15543	16/11/2016 16:23:49.041567	10
8303	15683	16/11/2016 16:26:43.793946	12
8303	16319	16/11/2016 16:43:25.638628	16
8303	18065	16/11/2016 17:59:10.050369	18
8303	19181	16/11/2016 19:05:38.203624	6
8303	21684	16/11/2016 21:40:16.199831	5
8303	23319	17/11/2016 00:19:26.402883	20
8303	23967	17/11/2016 07:02:26.770703	1
8303	24472	17/11/2016 08:58:04.306149	19
8303	24895	17/11/2016 09:47:03.010580	11
8303	27777	17/11/2016 12:50:00.911026	2
8303	28471	17/11/2016 13:19:12.552628	13
8303	29019	17/11/2016 13:41:16.964078	14
8303	29600	17/11/2016 13:56:36.170646	8

[2] Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

G.C.

AC R.P. AB CL

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(*il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).*

Concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

néant

G.C.

AC R.P. AB CL

La séance a été levée le 22 juin 2017 à 11 heures 08.

*

* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

Paris, le 22 juin 2017

Le premier secrétaire

Le second secrétaire

Le rapporteur de l'Autorité

de la concurrence

Le représentant du Conseil

supérieur du notariat

Le magistrat

Zone 8303 - Vichy

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
16/11/2016 14:31:09.107234	1964	14/04/2017	8303
16/11/2016 21:38:02.823589	21648	02/05/2017	8303
17/11/2016 00:52:54.497627	23509	19/06/2017	8303
17/11/2016 11:01:28.125226	25940	14/12/2016	8303
17/11/2016 12:24:11.674283	27252	25/05/2017	8303

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels

Eric MARTIN-HERSENT

21 JUIN 2017

Zone 8303 - Vichy

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
16/11/2016 17:27:39.345922	17447	8303	Art. 52
16/11/2016 17:46:53.784320	17847	8303	Art. 52
16/11/2016 19:51:15.888149	19991	8303	Art. 52
17/11/2016 13:11:07.120011	28256	8303	Art. 51

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels

Eric MARTIN-HERSENT

21 JUIN 2017